



MAIRIE
DE

LIEURON

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 15 novembre 2021 à 20h30

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

Etaient Présents : MM. ARNAL Jérôme, BALARD Olivier, BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, JOLIVET François, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUCHE Marylène, PERRET-LE BLET Chantal, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline ;

Absents excusés : BRIAND Thierry (donne pouvoir à BALARD Olivier), VETIER Fabrice (donne pouvoir à MOISON Daniel), DUROCHER Alexandre (donne pouvoir à MONVOISIN Michèle) ;

-
- ❖ Madame PREVERT Rose Line après avoir constaté que le quorum est atteint déclare la séance ouverte ;
 - ❖ : M BALARD Olivier est nommé secrétaire de séance ;

DELIBERATION 2021-103 : Budget commune – décision modificative n°4 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider la DM suivante :

	Imputations	Libellé	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
Dépense	615231	Entretien et réparation de voirie	33 000 €	+ 12 000 €	45 000 €
Dépense	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	31 446.96 €	+ 2 500 €	33 946.96 €
Dépense	6531	Indemnités	31 000 €	+ 2 500 €	33 500 €
Recette	74127	Dotation nationale de péréquation	15 000 €	+ 1 000 €	16 000 €
Recette	74751	GFP de rattachement	12 000 €	+ 8 000 €	20 000 €
Recette	7328	Autres fiscalités reversées	0 €	+ 8 000 €	8 000 €

DELIBERATION 2021-104 : Convention délégué à la protection des données

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider le renouvellement de la convention passée avec le CDG 35 pour l'exercice de la fonction de Délégué à la Protection des Données.

DELIBERATION 2021-105 : Recensement de la population : création de deux postes d'agents recenseurs et détermination de leur rémunération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide créer 2 postes d'agents recenseurs

afin d'assurer les opérations du recensement de la commune. Et, de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

	Montant brut
Bulletin individuel	1,40 €
Feuille de logement	1 €
Formations	40 €
Tournée de reconnaissance	100 €
Les indemnités de transport	130 €

DELIBERATION 2021-106 : Validation de l'avenant 2 du lot 4 marché construction d'un local commercial ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider l'avenant 2 du lot 4 marché construction d'un local de l'entreprise JUSTAL, ainsi que les devis liés, afin de rectifier les erreurs dans le devis initial et de modifier le parement de la façade.